

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 20 du 11 mai 2017

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 5

ERRATUM

à l'arrêté du 18 novembre 2015 de prolongation du délai d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques de DGA_EM et Herakles sur parties du territoire des communes de Saint-Médard-en-Jalles et Martignas-sur-Jalle (Gironde).

Du 28 avril 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'arrêté du 18 novembre 2015 de prolongation du délai d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques de DGA_EM et Herakles sur parties du territoire des communes de Saint-Médard-en-Jalles et Martignas-sur-Jalle (Gironde).

Du 28 avril 2017

NOR D E F S 1 7 5 2 1 0 8 Z

Texte modifié :

Arrêté du 18 novembre 2015 (BOC n° 2 du 13 janvier 2016, texte 5 ; BOEM 403.1.5).

Texte abrogé :

Annule et remplace : Erratum du 28 avril 2017 (BOC n° 19 du 4 mai 2017, texte 15).

Référence de publication : BOC n° 20 du 11 mai 2017, texte 5.

L'arrêté du 18 novembre 2015 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Date.

Au lieu de : « *Du 18 novembre 2015* » ;

Lire : « *Du 17 novembre 2015* ».

Art. 2. Cet erratum annule et remplace l'erratum du 28 avril 2017.